

Concerne : REFUS du port du masque pour nos enfants dans le cadre scolaire.

Nous sommes parents d'enfants fréquentant l'école obligatoire, et nous estimons que cette mesure de port du masque pour les enfants va clairement à l'encontre de leur santé. Nous ne pouvons l'accepter.

Voici pourquoi nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations, de nos questions:

- Nous nous préoccupons de la composition des masques et leur impact sur leur santé.
- Les enfants ne seront pas capables de le porter correctement avec les gestes d'hygiène appropriés et cela même avec une formation donnée par un enseignant.
- Pouvez-vous nous assurer qu'ils auront la même qualité d'apprentissage sachant qu'ils n'auront plus d'échanges non verbaux avec leurs camarades et leurs enseignants ?
- Comment allez-vous gérer les enfants aux besoins spécifiques ? Les crises d'angoisse ?
- Comment allez-vous intégrer sans discrimination un enfant qui ne pourra pas porter de masque pour des raisons de santé ?
- Combien de jetons auront-ils par jour pour pouvoir enlever leur masque quand ils se sentiront suffoquer ? Lorsqu'ils auront mal à la tête ? Lorsqu'ils seront somnolents ? Lorsqu'ils auront des vertiges ou des démangeaisons ?
- Leur entrain, leur énergie, leur spontanéité disparaîtront et laisseront place à une profonde tristesse. Ils seront coupés de leur énergie d'enfants avec l'insouciance de leur âge.
- Les échanges seront inexistantes et robotisés.
- Comment pensez-vous expliquer la situation aux enfants sans les culpabiliser? Ils seront tétanisés par ce sentiment de culpabilité en pensant qu'ils pourront tuer papa, maman, grand-papa ou grand-maman s'ils ne portent pas correctement leur masque.
- Comment expliquer à des enfants en excellente santé qu'ils sont un danger pour autrui et en particulier pour leur famille ?

Avez-vous réfléchi à quel sera l'impact psychologique, physique, cognitif sur les enfants à court, moyen et long terme ?

Nous souhaitons savoir sur quelle base concrète vous vous appuyez pour définir la proportionnalité d'une telle mesure sur nos enfants ?

Selon les données de l'Office Fédéral de la Statistique, il sera rappelé que le taux de mortalité du virus est de 0.03 % pour la classe d'âge 0-9 ans et de 0.00% pour les 10-19 ans. Les enfants sont extrêmement peu touchés par le Covid-19. Par ailleurs, il n'apparaît pas d'augmentation significative des cas de transmission même avec les nouveaux variants de SARS-CoV2 à l'école.

En outre, du point de vue juridique, l'obligation du port du masque pourrait constituer une violation des droits fondamentaux, notamment de la liberté personnelle consacrée à l'art. 10 al 2 de la Constitution suisse, ainsi que l'art. 11 de la Constitution qui confère une protection toute particulière à l'intégrité et au développement des plus jeunes.

La protection des personnes vulnérables doit être appliquée aux enfants AVANT TOUT.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, par ce courrier, **d'annuler cette obligation du port du masque pour les enfants**, afin de protéger leur santé psychologique, physique et cognitive.

Dans le cas échéant, êtes-vous prêt à répondre personnellement des dommages découlant d'une telle mesure, étant donné votre responsabilité dans la prise de décision de cette obligation?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, _____, nos cordiales salutations.